

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 octobre 2024**

N° 241010115

POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" de l'Établissement Public de Territoire Grand-Orly Seine Bièvre

L'an deux mil vingt quatre, le dix octobre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 octobre 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - M. BOMBLED - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme POP - M. GIRY - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIEN - M. DELOFFRE - Mme CHAURNET .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 4

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES Mme VILATA par Mme TORDJMAN - Mme GROUX par Mme CARTEAU - M. NKAMA par M. BOMBLED - M. SEHIL par M. AGGOUNE.

ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI.

SECRETAIRE Stéphane MASO

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

POLITIQUE DE LA VILLE - Approbation du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" de l'Établissement Public de Territoire Grand-Orly Seine Bièvre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de Madame Françoise CARTEAU Conseillère Municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la création de l'Établissement public de Territoire Grand Orly Seine Bièvre au 1^{er} janvier 2016,

VU le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

VU le projet de contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » de l'Établissement Public de Territoire Grand Orly Seine Bièvre,

CONSIDERANT que la compétence de la politique de la ville est une compétence transférée à l'Établissement Public de Territoire Grand Orly Seine Bièvre,

CONSIDERANT que les quartiers du Chaperon Vert et de Gabriel Péri à Gentilly figurent parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville du contrat de ville du Grand Orly Seine Bièvre,

CONSIDERANT le travail mené par l'Établissement Public de Territoire et les villes qui le composent pour coécrire le projet de contrat de ville avec les partenaires signataires et les acteurs locaux,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 26 septembre 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 ».

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de ville et les documents afférant.

Par 24 voix pour, 4 voix contre (M. Bernard GIRY, Mme Florence SCHAFER, Mme Marion MAZIÈRES, M. Benoît CRESPIEN),

Affiché le 14 octobre 2024

Reçu en préfecture le 14 octobre 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20241010-11869-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE